

Référence : CRPDL/2024/14

Contact : Martin Péan – martin.pean@paysdelaloire.fr

A l'attention de Madame Christelle Morançais,
Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire

Et de Monsieur Antoine Chéreau
Vice-président du Conseil régional,

Nantes, le 22 mai 2024

Objet : Tenue de la commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols

Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président,

Nous avons appris par voie de presse la tenue d'une commission régionale de conciliation sur l'artificialisation des sols ce vendredi 24 mai, à la demande de la Région. Cette commission prévue par la loi ZAN du 20 juillet 2023 intervient en cas de désaccord entre l'État et la Région sur la liste des projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN).

En tant que membres du Conseil régional, et en particulier Elsa Richard, membre de la Conférence régionale de gouvernance du ZAN (CRG), nous regrettons profondément d'avoir appris cette information de manière indirecte. Cela atteste d'un manque de transparence inacceptable. Plus concrètement, ce geste indique que la liste des PENE proposée par l'Etat en avril ne vous a pas satisfait, au point d'engager cette procédure.

Nous dénonçons cette méthode :

- Depuis la tenue de la Conférence régionale de gouvernance du ZAN le 9 février dernier, aucune information n'a été transmise à ses membres. La contre-proposition finale des PENE pour la Région aurait ainsi pu leur être adressée, ainsi que les raisons des arbitrages. Au lieu de cela, nous découvrons qu'elle comporte 49 projets, contre 45 seulement présentés le 9 février.
- Votre courrier au Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 21 février 2024 indique que « cette contre-proposition fera l'objet d'une délibération au Conseil régional du 28 mars 2024 ». Cela n'a pas été le cas.
- Certains projets ajoutés aux 45 projets vaguement présentés le 9 février dernier lors de la CRG nous surprennent. Ainsi, comment justifier l'extension du parc aquatique vendéen O'Gliss Park comme un projet industriel d'intérêt majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique ? Un tel raisonnement risque d'apporter de la confusion sur le type de projets potentiellement éligibles et mettre en concurrence les territoires.
- La saisine de la commission régionale de conciliation se fait en catimini, sans information préalable des membres de la CRG, ni partage du mandat de négociation.

Dans ces conditions, il nous semble inconcevable que la commission de conciliation soit réunie ce vendredi 24 mai. Nous en demandons le report, afin de permettre dans un 1er temps la tenue d'une CRG d'ici la mi-juin qui servira à faire un point d'étape après la consultation publique sur le projet d'arrêté relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des PENE par le Gouvernement du 12 avril au 2 mai dernier. Il s'agira aussi de convenir d'une

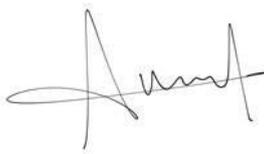
position concertée sur la liste des PENE que notre territoire souhaite voir inscrits par l'Etat et sur l'ambition de préservation des sols que nous nous fixons, avant de réunir la commission de conciliation. Il faut qu'un mandat clair soit donné aux élus qui représenteront la Région dans cette commission.

Ce processus est pour nous un enjeu fort de démocratie territoriale. La mise en œuvre du ZAN et la réussite dans l'atteinte de ses objectifs impliquent d'embarquer tous les territoires et d'agir de manière concertée et transparente.

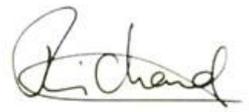
Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame la présidente, Monsieur le vice-président, nos sincères salutations.



Lucie Etonno
Conseillère régionale
Présidente du groupe
L'écologie ensemble



William Aucant
Conseiller régional



Elsa Richard
Conseillère régionale
Membre de la conférence régionale
de gouvernance du ZAN